



AUTOBUS DE LA STS POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Aux parents des élèves qui utiliseront le transport en commun de la Société de transport du Saguenay pour l'année scolaire 2021-2022

Lors de la prochaine rentrée scolaire, votre enfant voyagera à bord des autobus de la Société de Transport du Saguenay (STS) pour se rendre à l'école et revenir à la maison. Pour vous aider à bien planifier la rentrée scolaire avec votre enfant, veuillez lire attentivement les informations ci-dessous.

CARTE « ACCÈS » ET LAISSEZ-PASSER MENSUELS

Pour monter à bord des autobus de la STS, votre enfant devra avoir en sa possession sa carte à puce « Accès », puisqu'à chaque embarquement, il devra passer sa carte devant le lecteur optique.

Vous avez la responsabilité de procurer à votre enfant sa carte « Accès » et d'y charger son laissez-passer mensuel. La liste des distributeurs ainsi que tous les détails concernant la carte « Accès » peuvent être consultés sur le site web de la STS au <https://sts.saguenay.ca>

Pour les élèves qui, par les années passées utilisaient déjà les services de la STS, il est important de noter **qu'il ne sera désormais plus possible de se procurer le laissez-passer de la STS au secrétariat de l'école.**

Par ailleurs, si vous avez besoin d'information supplémentaire concernant les services offerts par la STS, vous devez communiquer directement avec le service à la clientèle de la STS.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES LAISSEZ-PASSER MENSUELS

Un remboursement équivalent à 70% du coût du laissez-passer mensuel acheté pour la période scolaire sera émis aux parents 2 fois par année, soit en janvier et en juillet. Les parents ont la responsabilité de remplir le [formulaire ci-joint](#) avant le **15 octobre** afin d'obtenir ce remboursement. Veuillez donc compléter votre formulaire et nous le retourner dûment rempli à l'adresse suivante : transport@cqsb.qc.ca. Noter qu'aucun remboursement ne sera émis passé le 30 juin de l'année scolaire en cours.

VOTRE ENFANT VOYAGE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC LA STS?

Si c'est le cas, nous vous suggérons fortement de pratiquer avec votre enfant le parcours qu'il devra utiliser matin et soir, et ce, à quelques reprises durant les vacances estivales. Votre enfant sera ainsi rassuré de connaître son trajet d'autobus pour son premier jour d'école. Au besoin, consultez la section horaires et circuits du site web de la STS.

L'AUTOBUS DE LA VILLE

En plus d'utiliser sa carte « Accès » pour aller et revenir de l'école, votre enfant pourra l'utiliser pour des déplacements les soirs et les fins de semaine. Cela pourrait permettre, par exemple, plus de flexibilité aux élèves désirant participer à des activités extracurriculaires ou simplement permettre à vos enfants de se déplacer d'un endroit à l'autre avec l'autobus de la ville.

QUESTIONS ?

Consultez notre FAQ, il y a de fortes chances que vous trouviez la réponse que vous cherchez !
En vous remerciant de votre coopération et passez un bel été!

L'équipe du service du transport scolaire